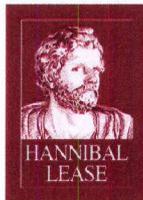


HANNIBAL LEASE



Société anonyme au capital de 28 700 000 dinars
Registre de Commerce : B138962001
Siège Social : Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki – Les Berges du Lac- 1053 Tunis
Tél : 71 139 400 Fax : 71 139 460
E-mail : commercial@hannibalease.com.tn

Hannibal Lease est notée BB (tun) à long terme avec perspective stable et B (tun) à court terme par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du 26/01/2016

NOTE D'OPERATION MISE A LA DISPOSITION DU PUBLIC A L'OCCASION DE L'EMISSION ET L'ADMISSION AU MARCHÉ OBLIGATAIRE DE LA COTE DE LA BOURSE DE

**L'EMPRUNT OBLIGATAIRE « HL 2016-01 » DE 20 000 000 DE DINARS DIVISE EN 200 000 OBLIGATIONS DE 100 DT CHACUNE
Prix de l'Emission : 100 dinars**

Durée	Taux d'Intérêt	Amortissement Annuel
5 ans	7,65% et/ou TMM+2,45%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année

La présente émission est notée BB (tun) par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 03/03/2016.

Visa **N° 16 - 0934** du **23 MARS 2016** du Conseil du Marché Financier donné en application de l'article 2 de la loi N° 94-117 du 14 Novembre 1994. Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2016, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicités après le 20 Avril 2016. Elle doit être également accompagnée des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Responsable Chargé de l'Information

Mr Foued BOUAZRA

Chef de Département Contrôle de Gestion
et Surveillance des Risques de Hannibal Lease
Tél. : 71 139 400
Fax : 71 139 460

Intermédiaire en Bourse chargé de l'opération



Green Center, Bloc C, 2^{ème} étage,
Rue du Lac Constance 1053 Les Berges du Lac
Tél : 71 137 600 – Fax : 71 960 903 –
E-mail : macsa@macsa.com.tn
Site web: www.macsa.com.tn

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la présente note d'opération, du document de référence « HL 2015 » enregistré par le CMF en date du **31 août 2015** sous le n° **15/007/** et de son actualisation enregistrée par le CMF en date du **31 décembre 2015** sous le n° **15-007/A001**. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatif au premier trimestre 2016, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2016. Elle doit être également accompagnée des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.

La présente note d'opération et le document de référence « HL 2015 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, Intermédiaire en Bourse, Green Center, Bloc C, 2^{ème} étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2016 ainsi que les états financiers arrêtés au **31 décembre 2015** de Hannibal Lease seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard respectivement le 20 et 30 Avril 2016.



Mars 2016

Sommaire

Flash sur l'Emprunt Obligataire « HL 2016-01 »	4
Chapitre 1 – Responsables de la note d'opération.....	7
1-1 Responsable de la note d'opération	7
1-2 Attestation du responsable de la note d'opération	7
1-3 Attestation de l'intermédiaire en bourse chargé de l'opération	7
1-4 Responsable de l'information.....	8
Chapitre 2- Renseignements concernant l'opération.....	9
2.1. Renseignements relatifs à l'opération	9
2.1.1. Décision à l'origine de l'opération.....	9
2.1.2. Renseignements relatifs à l'opération.....	9
2.1.3. Période de souscription et de versement	10
2.1.4. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public.....	10
2.1.5. But de l'émission	10
2.2. Caractéristiques des titres émis.....	10
2.2.1. Nature, forme et délivrance des titres	10
2.2.2. Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement.....	10
2.2.3. Date de jouissance en intérêts	10
2.2.4. Date de règlement.....	10
2.2.5. Taux d'intérêt	11
2.2.6. Intérêts	11
2.2.7. Amortissement et remboursement.....	11
2.2.8. Prix de remboursement.....	13
2.2.9. Paiement	13
2.2.10. Taux de rendement actuariel et marge actuarielle	13
2.2.11. Durée totale, durée de vie moyenne et durée de l'emprunt.....	14
2.2.12. Garantie	14
2.2.13. Notation.....	14
2.2.14. Mode de placement	23
2.2.15. Organisation de la représentation des obligataires	23
2.2.16. Fiscalité des titres	23
2.3. Renseignements généraux.....	23
2.3.1. Intermédiaire agréé et mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires.....	23
2.3.2. Marché des titres.....	23
2.3.3. Prise en charge des obligations par TUNISIE CLEARING	24
2.3.4. Tribunal compétent en cas de litige	24
2.3.5. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire	24
2.4. Structure des souscripteurs au dernier emprunt obligataire émis « HL 2015-2 »	24
Chapitre 3- Renseignements concernant l'activité de Hannibal Lease	25
3.1. Les indicateurs d'activité au 31/12/2015	25
3.1.1. Evolution des approbations.....	25
3.1.2. Evolution des mises en forces.....	26
3.1.3. Evolution de l'encours financier.....	27

3.2. Analyse des performances réalisées au 31/12/2015 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2015	28
Bulletins de souscription	29

Flash sur l'Emprunt Obligataire « HL 2016-01 »

L'emprunt obligataire «HL 2016-01» est émis pour un montant de 20 000 000 de dinars, divisés en 200 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Dénomination de l'emprunt	HL 2016-01.
Montant	20 000 000 dinars.
Nombre d'obligations à émettre	200 000 obligations.
Nominal	100 dinars par obligation.
Forme des obligations	Les obligations sont toutes nominatives.
Prix d'émission	100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.
Prix de remboursement	100 dinars par obligation.
Date de jouissance en intérêts	<p>Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à compter de la date effective de sa souscription et libération.</p> <p>Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 28/06/2016 seront décomptés et payés à cette dernière date.</p> <p>Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le 28/06/2016.</p>
Taux d'intérêt	✓ 7,65% et/ou TMM+2,45% brut par an;
Durée	✓ 5 ans;
Durée de vie moyenne	✓ 3 ans;
Duration (Taux fixe)	✓ 2,730 années;
Taux de rendement actuariel (taux fixe)	✓ 7,65% l'an pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.
Marge actuarielle (taux variable)	✓ 2,45% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.

Amortissement	Toutes les obligations feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commence à la 1 ^{ère} année suivant la date limite de la clôture des souscriptions.
Souscriptions et versements	Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du 07/04/2016 auprès de MAC SA – Intermédiaire en Bourse, sis au Green Center- Rue du lac constance-Les berges du Lac.
Clôture des souscriptions	<p>Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le 07/04/2016 et clôturées, sans préavis, au plus tard le 28/06/2016. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission 20 000 000 dinars est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200 000 obligations.</p> <p>En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 28/06/2016, les souscriptions seront prorogées jusqu'au 05/07/2016 avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.</p> <p>Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.</p>
Paiement	<p>Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le 28 juin de chaque année.</p> <p>Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le 28/06/2017.</p> <p>Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.</p>
Régime Fiscal	Droit commun régissant la fiscalité des obligations.
Garantie	Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.
Notation de l'emprunt	L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note BB (tun) à la présente émission de la société Hannibal Lease et ce, en date du 03/03/2016.
Notation de la société	Le 26/01/2016, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de BB (tun) et B (tun) à court terme avec perspective stable.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue des registres des obligataires	L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « HL 2016-01 » seront assurés, durant toute la durée de vie de l'emprunt, par MAC SA, Intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.
Cotation en bourse	Hannibal Lease s'engage à charger l'Intermédiaire en Bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « HL 2016-01 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.
Prise en charge par TUNISIE CLEARING	Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « HL 2016-01 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.
Mode de représentation des obligataires	Droit commun régissant la représentation des obligataires.
Tribunal compétent en cas de litige	Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.
Risque lié à l'émission du présent Emprunt obligataire	Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Chapitre 1 – Responsables de la note d'opération

1-1 Responsable de la note d'opération

Monsieur Mohamed-Hechmi DJILANI

Président Directeur Général de Hannibal Lease

1-2 Attestation du responsable de la note d'opération

« A notre connaissance, les données de la présente note d'opération sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur l'opération proposée ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

Monsieur Mohamed-Hechmi DJILANI

Président Directeur Général de Hannibal Lease


HANNIBAL LEASE
Rue du Lac MALAREN
LES BERGES DU LAC
Tél.: 71.139.400 - Fax: 71.965.222

1-3 Attestation de l'intermédiaire en bourse chargé de l'opération

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité de la note d'opération. »

MAC SA

Le Directeur Général Adjoint

Monsieur Mourad BEN CHAABENE


MAC SA
Intermédiaire en Bourse
Imm. Green Centre - Bloc C - 2ème étage
Rue Lac de Constance - Les Berges du Lac
1053 Tunis
Tél: 71.960.102 - Fax: 71.960.201



1-4 Responsable de l'information

Mr Foued BOUAZRA

Chef de Département Contrôle de Gestion et Surveillance des Risques de Hannibal Lease

Tél. : 71 139 400

Fax : 71 139 460

La notice légale est publiée au JORT N° 37 du 26/03/2016

 **Conseil du Marché Financier**
Visa n° N° 16 - 0934 23 MARS 2016
Délivré au vu de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994
Le Président du Conseil du Marché Financier

Signé: Salah ESSAYEL



Chapitre 2- Renseignements concernant l'opération

2.1. Renseignements relatifs à l'opération

2.1.1. Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 27/05/2015 a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de Cent Vingt Millions de Dinars (120 000 000 DT) sur 2015 et 2016 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le 10/02/2016 a approuvé l'émission du premier emprunt obligataire 2016 « HL 2016-01 » d'un montant de 20 000 000 DT.

Le Conseil d'Administration a également donné pouvoir à la Direction Générale de fixer les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire « HL 2016-01 » selon les conditions du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les modalités et les conditions comme suit :

- a. Désignation de l'émission : HL 2016-01 ;
- b. Montant de l'emprunt obligataire : 20 000 000 (Vingt Millions de Dinars) ;
- c. Nominal de l'obligation : 100 dinars par Obligation ;
- d. Forme d'Obligation : les obligations sont nominatives ;
- e. Prix d'émission : 100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription ;
- f. Durée : 5 ans ;
- g. Taux d'intérêt : Taux d'intérêt : 7,65% l'an ou variable (TMM+2,45%) au choix du souscripteur;

2.1.2. Renseignements relatifs à l'opération

Montant de l'emprunt

L'emprunt obligataire « HL 2016-01 » est d'un montant de 20 000 000 dinars divisé en 200 000 obligations de nominal 100 dinars. Le montant définitif de l'emprunt « HL 2016-01 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

Produit brut et net de l'emprunt

Le produit brut de l'emprunt est de 20 000 000 DT. Les frais de montage du dossier et les commissions de placement s'élèvent à 120 000 DT, les frais du Conseil du Marché Financier s'élèvent à 11 000 DT, les frais de la BVMT sont de 3 000 DT, les frais de TUNISIE CLEARING pour la durée de vie de l'emprunt sont estimés à 17 412 DT¹, les frais divers englobant les frais d'annonce au JORT, les frais de photocopie...etc, sont estimés à 2 000 DT, soit un total de frais approximatifs de 153 412 DT et un produit net de l'emprunt de 19 846 588 DT.

Désignation	Montant Global (en DT)	Montant par obligation (en DT)
Produit Brut	20 000 000	100
Frais globaux ²	153 412	0,767
Produit Net	19 846 588	99,233

¹ Ces frais sont calculés sur la base de l'hypothèse que l'emprunt est souscrit à hauteur de à 50% à taux fixe et 50% à taux variable.

² Les produits bruts et nets de l'emprunt ainsi que les frais sont calculés pour toute la durée de vie de l'emprunt sur la base d'un montant de 20 000 000 DT et sont donnés à titre indicatif. Le total de ces frais dépend du montant collecté au moment de la clôture des souscriptions et de la partie des charges d'intérêts à taux variable et à taux fixe.

2.1.3. Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le 07/04/2016 et clôturées sans préavis et au plus tard le 28/06/2016. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 28/06/2016, les souscriptions seront prorogées jusqu'au 05/07/2016 avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

2.1.4. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 07/04/2016 auprès de MAC S.A. Intermédiaire en Bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

2.1.5. But de l'émission

Le produit de la présente émission est destiné à financer des immobilisations à donner en leasing, au titre de l'exercice 2016, qui s'élèvent à 266,2 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu pour l'exercice 2016 est de 60 millions de dinars.

2.2. Caractéristiques des titres émis

2.2.1. Nature, forme et délivrance des titres

Dénomination de l'emprunt : « HL 2016-01 »

Nature des titres : Titres de créance

Forme des obligations : nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaire.

Législation sous laquelle les titres sont créés : Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations

Modalités et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, Intermédiaire en Bourse).

2.2.2. Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

2.2.3. Date de jouissance en intérêts

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 28/06/2016, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le 28/06/2016 et ce, même en cas de prorogation de cette date.

2.2.4. Date de règlement

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

2.2.5. Taux d'intérêt

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur:

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,45% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 245 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Juin de l'année N-1 au mois de Mai de l'année N.
- Taux fixe : Taux annuel brut de 7,65% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

2.2.6. Intérêts

Les intérêts seront payés à terme échu le 28 juin de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le 28/06/2021.

Si le montant souscrit de l'emprunt est de 20 000 000 Dinars

Le montant total des intérêts serait de 4 590 000 dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité à taux fixe.

S'il était souscrit dans sa globalité à taux variable (TMM+2,45%), le montant des intérêts s'élèverait à 4 234 500 dinars (en considérant un taux nominal de 7,0575%, calculé sur la base de la moyenne des TMM du mois de Mars 2015 au mois de Février 2016, à titre indicatif).

2.2.7. Amortissement et remboursement

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le 28/06/2021.

Les tableaux d'amortissement sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés suite à la variation du TMM (publié par la BCT) pour ce qui concerne la partie de l'emprunt souscrite à taux variable.

Le taux d'intérêt de l'emprunt à prendre en considération est la moyenne arithmétique des taux mensuels des 12 derniers mois précédant le service des intérêts payés aux souscripteurs majorée d'une marge de 2,45% (soit la moyenne du TMM + 2,45%).

Pour les besoins de calcul, l'émetteur a retenu comme taux la moyenne des TMM des 12 derniers mois (du mois de Mars 2015 au mois de Février 2016) soit 4,6075% majorée d'une marge de 2,45% soit 7,0575%. Pour les besoins de la simulation, ce taux a été figé à cette valeur jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Nombre d'obligations	: 200 000 obligations
Valeur nominale de l'obligation	: 100 dinars
Date de jouissance unique servant de base pour la cotation en bourse	: 28/06/2016
Date du premier remboursement en capital	: 28/06/2017
Date du premier paiement des intérêts	: 28/06/2017
Date de la dernière échéance	: 28/06/2021
Amortissement	: Amortissement annuel constant de 20 dinars par obligation correspondant à 1/5ème de la valeur nominale à compter de la 1ère année suivant la date limite de la clôture des souscriptions

Taux d'intérêt nominal

: Un taux fixe de 7,65% brut l'an et/ou Variable (TMM+2,45%), soit 7,0575%. Ce dernier correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois (à savoir du mois de Mars 2015 au mois de Février 2016) majorée de 2,45% (à titre indicatif).

Evolution du TMM durant les cinq dernières années :

En %

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Janvier	4,7500	3,1600	4,1100	4,7100	4,8900	4,2500
Février	4,6500	3,4200	4,2000	4,6800	4,8000	4,2200
Mars	4,5600	3,4800	4,3300	4,7200	4,8200	
Avril	4,3900	3,6400	4,7000	4,7200	4,8000	
Mai	4,5100	3,7400	4,6900	4,7000	4,7700	
Juin	4,5000	3,6400	4,7400	4,7800	4,8000	
Juillet	4,2500	3,8500	4,7300	4,9800	4,7800	
Août	3,7600	3,8800	4,7500	4,9400	4,7500	
Septembre	3,2400	3,9000	4,7200	4,9200	4,7700	
Octobre	3,3200	4,1500	4,6600	4,9300	4,7500	
Novembre	3,1600	4,1800	4,7500	4,9300	4,3000	
Décembre	3,2300	3,9800	4,7400	4,8800	4,2800	

Définition du TMM :

Le taux moyen mensuel du marché monétaire (TMM) publié par la BCT est la sommation des taux du jour du marché monétaire (TM) rapportée au nombre exact de jours du mois, le résultat étant arrondi au 1/100 de point de pourcentage le plus proche.

Si on suppose que l'emprunt a été souscrit pour un montant de 20 000 000 DT,

En DT

• Tableau d'amortissement de l'emprunt à taux fixe (7,65%)

Échéance	Valeur nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
2016	20 000 000				
2017		4 000 000	16 000 000	1 530 000	5 530 000
2018		4 000 000	12 000 000	1 224 000	5 224 000
2019		4 000 000	8 000 000	918 000	4 918 000
2020		4 000 000	4 000 000	612 000	4 612 000
2021		4 000 000	0	306 000	4 306 000
Total		20 000 000		4 590 000	24 590 000

En DT

• Tableau d'amortissement par obligation à taux fixe (7,65%)

Échéance	Valeur nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
2016	100,000				
2017		20,000	80,000	7,650	27,650
2018		20,000	60,000	6,120	26,120
2019		20,000	40,000	4,590	24,590
2020		20,000	20,000	3,060	23,060
2021		20,000	0,000	1,530	21,530
Total		100,000		22,950	122,950

- Tableau d'amortissement de l'emprunt à taux variable 7,0575% (à titre indicatif)

Échéance	Valeur nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
2016	20 000 000				
2017		4 000 000	16 000 000	1 411 500	5 411 500
2018		4 000 000	12 000 000	1 129 200	5 129 200
2019		4 000 000	8 000 000	846 900	4 846 900
2020		4 000 000	4 000 000	564 600	4 564 600
2021		4 000 000	0	282 300	4 282 300
Total		20 000 000		4 234 500	24 234 500

- Tableau d'amortissement par obligation à taux variable 7,0575% (à titre indicatif)

Échéance	Valeur nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
2016	100,000				
2017		20,000	80,000	7,058	27,058
2018		20,000	60,000	5,646	25,646
2019		20,000	40,000	4,235	24,235
2020		20,000	20,000	2,823	22,823
2021		20,000	0,000	1,412	21,412
Total		100,000		21,173	121,173

Les tableaux d'amortissement de l'emprunt sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés si le montant de l'emprunt souscrit diffère de 20 000 000 dinars.

2.2.8. Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

2.2.9. Paiement

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le 28 juin de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le 28/06/2017.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

2.2.10. Taux de rendement actuariel et marge actuarielle

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,65% l'an.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois de Février 2016 (à titre indicatif), qui est égale à 4,6075%; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,0575%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,45%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

2.2.11. Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt

Durée totale :

Les obligations « HL 2016-01 » seront émises sur une durée de 5 ans.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de 3 ans.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration s'obtient par la formule suivante :

$$\text{Duration} = (\sum t * F_t / (1+i)^t) / \sum F_t / (1+i)^t$$

Où : T est le nombre de périodes

F_t est le flux de la période t

i est le taux d'intérêt par période

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,730 années.

2.2.12. Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

2.2.13. Notation

Notation de la société :

Le 30 Janvier 2015, l'agence de notation Fitch Ratings a relevé la note de « Hannibal Lease » de BB- (tun) à BB (tun) à long terme avec perspective stable, et B (tun) à court terme.

Le 26/01/2016, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de BB (tun) attribuée à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établit comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.



Fitch Takes Multiple Rating Actions on Tunisian Leasing Companies

Fitch Ratings-London/Paris-28 January 2016: Fitch Ratings has upgraded Wifack International Bank's (WIB) National Long-term Rating to 'AA+(tun)' from 'BBB-(tun)'. It has also affirmed the ratings of seven other Tunisian leasing companies: Tunisie Leasing (TL), Arab Tunisian Lease (ATL), Attijari Leasing (AL), Compagnie Internationale de Leasing (CIL), Hannibal Lease (HL), Arab International Lease (AIL), and Modern Leasing (ML). The Outlook on CIL's National Long-term Rating has also been revised to Stable from Negative. A full list of rating actions is available at the end of this rating action commentary.

The upgrade of WIB's National Long-term and senior debt ratings reflects Fitch's opinion of the moderate probability of support that the financial entity could expect to receive from its new main strategic shareholder, the Islamic Corporation for the Development of the Private Sector (ICD; AA/Stable/F1+). El Wifack Leasing (since renamed 'WIB') was placed on Rating Watch Positive in April 2015 following the announcement of ICD's 30% equity stake in WIB to facilitate the conversion of the leasing entity into a universal Islamic bank. The ratings are now driven by ICD's institutional support rather than by the standalone risk profile of the entity.

The revision of the Outlook to Stable from Negative on CIL reflects Fitch's expectations of stable creditworthiness of the leasing entity relative to peers in the country given resilient asset quality and capital ratios in line with peers.

The rating actions follow a periodic review of Tunisian leasing companies' National Ratings. National Ratings reflect the creditworthiness of an issuer relative to the best credit and to peers in the country. Fitch will shortly publish the main findings of this review in a report "Peer Review: Tunisian Leasing Companies".

KEY RATING DRIVERS - NATIONAL RATINGS AND SENIOR DEBT

ATL's, AL's, AIL's, ML's and WIB's National Ratings are support-driven while those of TL, HL and CIL reflect their standalone creditworthiness.

WIB's National Ratings reflect moderate support from ICD in case of need. Fitch believes that ICD's ability to support would be high given its strong creditworthiness as indicated by its 'AA' IDR, although its propensity to do so may be more limited due to WIB's limited strategic importance to ICD, ICD's limited equity stake in WIB and the significant influence of WIB's other minority shareholders - the state-owned Societe Tunisienne de Banques (STB, 18.8%) and the Tunisian Caisse des Depots et Consignations (CDC, 10%).

ATL's National Ratings reflect Fitch's opinion of a limited probability of support from its ultimate shareholder, Jordan-based Arab Bank Plc (AB, BBB-/Negative/bbb-), if needed, through its Tunisian subsidiary, Arab Tunisian Bank (ATB, BB+/Stable/b). ATL's capital is 33% held by ATB, which in turn is 64.2%-controlled by AB. Although AB has sufficient capacity to support ATL, Fitch believes that given AB's modest interest in ATL's capital as a non-direct shareholder, the probability of support is limited. The Negative Outlook on ATL's National Long-term Rating reflects that on AB's Long-term IDR.

AL's National Ratings reflect Fitch's opinion of a limited probability of support it is likely to receive from its ultimate shareholder, the Moroccan group Attijariwafa Bank (AWB, BB+/Stable/bb-), if needed. AL's capital is 65.2%-held by AWB's Tunisian subsidiary, Attijari Bank Tunisie (ABT), which in turn is 59%-controlled by the holding company Andalucahage, which is almost exclusively owned by AWB. Fitch believes there is a high propensity of support for AL from ABT and, ultimately, AWB, if needed.

However, the probability of support is limited by AWB's creditworthiness as indicated by its 'bb-' Viability Rating.

Fitch considers that the Moroccan government would provide extraordinary support to AWB if needed, given that it is a domestic systemically important bank. Nevertheless, Fitch believes that cross-border support (i.e. support from the Moroccan government flowing through AWB to AL) is uncertain. Therefore, Fitch assesses AWB's capacity to support AL based on its standalone financial strength. ABT is not rated by Fitch.

AIL's ratings reflect Fitch's opinion of the support that the company could expect to receive, if required, from its main direct shareholder, Banque Tuniso-Koweitienne (BTK), and from its ultimate parent, France's Groupe BPCE (GBPCE, A/Stable). AIL is 95%-owned by BTK, which in turn is 60%-owned by GBPCE. Although GBPCE's capacity to support AIL is strong (as reflected by its 'a' Viability Rating), Fitch views the propensity to support as moderate given that: a) GBPCE is not a direct majority shareholder, b) AIL is of limited strategic importance to GBPCE and c) integration within the French banking group is weak. The Stable Outlook on AIL's National Long-term Rating reflects that on GBPCE's Long-term IDR.

ML's ratings reflect Fitch's opinion of the high propensity of support from its majority shareholder, Banque de l'Habitat (BH), if required. In Fitch's view, this support would ultimately be provided by the state and flow through BH, given BH's weak creditworthiness on a standalone basis. ML is 70.4%-owned (directly and indirectly) by BH, which in turn is 57%-controlled by the Tunisian state (BB-/Stable).

TL's National Ratings reflect the company's leading position in the Tunisian leasing and factoring market, a diversified business profile, its sustained profitability, capital ratios and asset quality ratios that compare well to peers and overall risk management procedures that are appropriate to the operating environment. The ratings also take into account the company's reliance on short-term funding and tight liquidity, in common with other domestic leasing companies.

HL's National Ratings reflect the company's modest tier 1 ratio (10.8% at end-1H15) compared with peers' given its asset quality (impaired loans ratio of 6.7% at end-1H15) and significant concentration in its loan portfolio. HL's profitability is lower than the industry average, although Fitch estimates profitability to have improved in 2015 on further cost efficiencies. Fitch considers HL's liquidity as limited by its reliance on the domestic bond market for funding as per the rest of the sector - and the absence of a strong bank shareholder that could provide liquidity support, if needed.

CIL's National Ratings reflect the company's stable profitability and asset quality, which remains vulnerable to deterioration in the domestic economy. Fitch believes that its impaired loans ratio at end-2015 will be in line with 2014 figures (at around 8%). Capital and leverage ratios are broadly in line with peers. Reliance on wholesale funding and liquidity is tight, as with peers, making CIL potentially vulnerable to economic downturns.

The Stable Outlook on AL's, ML's and WIB's National Ratings reflect Fitch's opinion of probability of stable support from their ultimate shareholders. The Stable Outlook on TL's and HL's reflects the stable creditworthiness of the leasing entities relative to peers in the country.

RATING SENSITIVITIES - NATIONAL RATINGS AND SENIOR DEBT

A material deterioration in ICD's ability and/or propensity to support WIB, or a significant decrease in its WIB stake could result in a downgrade of WIB's ratings. WIB's National Ratings would be sensitive to a multi-notch downgrade of ICD's Long-term IDR due to Tunisia's Country Ceiling currently acting as a constraint.

A significant increase in ATB's stake in ATL and closer integration could lead to an upgrade of the company's National Ratings. An upgrade of AB's Long-term IDR could also lead to an upgrade of ATL's ratings although this is highly unlikely given the current Negative Outlook on AB's Long-term IDR. Conversely, ATL's National Ratings could be downgraded if ATB reduces its ownership in ATL.

or if AB materially reduces its interests in ATB (and consequently in ATL). A downgrade of AB's ratings would also lead to a downgrade of ATL's National Ratings.

AL's National Ratings could benefit from a significant increase in AWB's stake in the company and closer integration with AWB. Conversely, AL's National Ratings could be downgraded if AWB materially reduces its interests in ABT (and consequently in AL) or following a one-notch downgrade of AWB's Viability Rating.

AIL's National Ratings would benefit from closer ties with GBPCE through increasing integration within BTK. The Tunisian bank mainly controls AIL's commercial strategy, credit, liquidity and interest rate risks through board and senior committees. A decrease in BTK's control of AIL, or if GBPCE materially reduces its interest in BTK, could trigger a downgrade of AIL's National Ratings. The same would apply if GBPCE's IDR is downgraded.

A material deterioration in BH's and/or the Tunisian state's ability and/or propensity to support ML, resulting in lower creditworthiness relative to the best credit in the country, could result in a downgrade of ML's ratings.

The National Ratings of TL, HL, and CIL are sensitive to a material deterioration in asset quality leading to capital levels being depleted. Any significant diversification into higher-risk markets that would endanger the credit fundamentals of those companies could also trigger a rating downgrade. Constrained liquidity due to limited access to capital markets or bank credit lines could also result in downgrades.

Upgrade potential is unlikely in the near future.

KEY RATING DRIVERS AND SENSITIVITIES - SUBORDINATED DEBT (TL, ATL, AL, CIL, HL)

TL's, ATL's, AL's, CIL's and HL's rated subordinated debt issues are lower Tier 2 issues. Subordinated debt ratings are notched down by three notches from the respective companies' National Long-term Ratings to reflect poor recovery prospects on this type of debt in an event of default. The debt is subordinated to senior issues. It counts as Tier 2 capital in accordance with Tunisian prudential regulation. The subordinated debt is not subject to early redemption or coupon deferral.

The subordinated debt ratings are sensitive to changes of their respective issuers' Long-term National Ratings.

The rating actions are as follows:

Wifack International Leasing

National Long-term Rating: upgraded to 'AA+(tun)' from 'BBB-(tun)'; Outlook Stable

National Short-term Rating: upgraded to 'F1+(tun)' from 'F3(tun)'

National senior unsecured debt rating: upgraded to 'AA+(tun)' 'BBB-(tun)'

Compagnie Internationale de Leasing

National Long-term Rating: affirmed at 'BBB-(tun)'; Outlook revised to Stable from Negative

National Short-term Rating: affirmed at 'F3(tun)'

National senior unsecured debt rating: affirmed at 'BBB-(tun)'

National subordinated debt rating: affirmed at 'BB-(tun)'

Tunisie Leasing

National Long-term Rating: affirmed at 'BBB+(tun)'; Outlook Stable

National Short-term Rating: affirmed at 'F2(tun)'

National senior unsecured debt rating: affirmed at 'BBB+(tun)'

National subordinated debt rating: affirmed at 'BB+(tun)'

Arab Tunisian Lease

National Long-term Rating: affirmed at 'BBB(tun)'; Outlook Negative

National Short-term Rating: affirmed at 'F3(tun)'
National senior unsecured debt rating: affirmed at 'BBB(tun)'
National subordinated debt rating: affirmed at 'BB(tun)'

Attijari Leasing

National Long-term Rating: affirmed at 'BB+(tun)'; Outlook Stable
National Short-term Rating: affirmed at 'B(tun)'
National senior unsecured debt rating: affirmed at 'BB+(tun)'
National subordinated debt rating: affirmed at 'B+(tun)'

Hannibal Lease

National Long-term Rating: affirmed at 'BB(tun)'; Outlook Stable
National Short-term Rating: affirmed at 'B(tun)'
National senior unsecured debt rating: affirmed at 'BB(tun)'
National subordinated debt rating: assigned at B(tun)'

Arab International Lease

National Long-term Rating: affirmed at 'AA+(tun)'; Outlook Stable
National Short-term Rating: affirmed at 'F1+(tun)'
National senior unsecured debt rating: affirmed at 'AA+(tun)'

Modern Leasing

National Long-term Rating: affirmed at 'BBB(tun)'; Outlook Stable
National Short-term Rating: affirmed at 'F3(tun)'

Contact:

Primary Analyst

Solena Gloaguen
Director
+44 20 3530 1126
Fitch Ratings Limited
30 North Colonnade
London E14 5GN

Secondary Analyst

Eric Dupont
Senior Director
+33 1 44 29 01 31

Committee Chairperson

Gordon Scott
Managing Director
+44 20 3530 1075

Media Relations: Elaine Bailey, London, Tel: +44 203 530 1153, Email: elaine.bailey@fitchratings.com.

Additional information is available on www.fitchratings.com.

Applicable Criteria

Global Non-Bank Financial Institutions Rating Criteria (pub. 28 Apr 2015)
(https://www.fitchratings.com/creditdesk/reports/report_frame.cfm?rpt_id=885351)
National Scale Ratings Criteria (pub. 30 Oct 2013)
(https://www.fitchratings.com/creditdesk/reports/report_frame.cfm?rpt_id=720082)

Additional Disclosures

Solicitation Status (https://www.fitchratings.com/gws/en/disclosure/solicitation?pr_id=988413)
Endorsement Policy (<https://www.fitchratings.com/jsp/creditdesk/PolicyRegulation.faces?context=2&detail=31>)

ALL FITCH CREDIT RATINGS ARE SUBJECT TO CERTAIN LIMITATIONS AND DISCLAIMERS. PLEASE READ THESE LIMITATIONS AND DISCLAIMERS BY FOLLOWING THIS LINK: [HTTP://FITCHRATINGS.COM/UNDERSTANDINGCREDITRATINGS](http://fitchratings.com/understandingcreditratings) (<http://fitchratings.com/understandingcreditratings>). IN ADDITION, RATING DEFINITIONS AND THE TERMS OF USE OF SUCH RATINGS ARE AVAILABLE ON THE AGENCY'S PUBLIC WEBSITE "WWW.FITCHRATINGS.COM". PUBLISHED RATINGS, CRITERIA AND METHODOLOGIES ARE AVAILABLE FROM THIS SITE AT ALL TIMES. FITCH'S CODE OF CONDUCT, CONFIDENTIALITY, CONFLICTS OF INTEREST, AFFILIATE FIREWALL, COMPLIANCE AND OTHER RELEVANT POLICIES AND PROCEDURES ARE ALSO AVAILABLE FROM THE "CODE OF CONDUCT" SECTION OF THIS SITE. FITCH MAY HAVE PROVIDED ANOTHER PERMISSIBLE SERVICE TO THE RATED ENTITY OR ITS RELATED THIRD PARTIES. DETAILS OF THIS SERVICE FOR RATINGS FOR WHICH THE LEAD ANALYST IS BASED IN AN EU-REGISTERED ENTITY CAN BE FOUND ON THE ENTITY SUMMARY PAGE FOR THIS ISSUER ON THE FITCH WEBSITE.

Endorsement Policy - Fitch's approach to ratings endorsement so that ratings produced outside the EU may be used by regulated entities within the EU for regulatory purposes, pursuant to the terms of the EU Regulation with respect to credit rating agencies, can be found on the EU Regulatory Disclosures (<https://www.fitchratings.com/regulatory>) page. The endorsement status of all International ratings is provided within the entity summary page for each rated entity and in the transaction detail pages for all structured finance transactions on the Fitch website. These disclosures are updated on a daily basis.

Notation de l'émission

Le 03/03/2016, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note BB (tun) à la présente émission de la société Hannibal Lease.

Signification des notes nationales

BB+, BB, BB- (long terme) : Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes « + » et « - » peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.

B (court terme) : Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.

Hannibal Lease s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière. Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

LETTRE DE NOTATION

Paris, le 03 Mars 2016

Fitch ("**Fitch**") (voir définition ci-dessous) attribue la note suivante :

Société	:	Hannibal Lease
Désignation de l'émission	:	Emprunt obligataire «HL 2016-01»
Montant	:	20 000 000 de dinars
Prix d'émission unitaire	:	100 dinars
Taux Nominal	:	7,65% et/ou TMM+2,45% l'an
Durée	:	5 ans
Amortissement	:	Annuel constant par 1/5 de la valeur nominale, à partir de la première année
Note	:	BB(tun)

Ces notes sont publiées et mises à jour sur le site web public de Fitch : www.fitchratings.com

Les notes attribuées par Fitch reposent sur les documents et informations fournis par l'émetteur et les tiers, sous réserve de la réception des documents définitifs de l'émission de titres. Pour établir et assurer le suivi de ses notes, Fitch s'appuie sur les informations factuelles qu'elle reçoit des émetteurs et des garants, ainsi que de toute autre source qu'elle juge crédible. Fitch procède à un examen raisonnable des informations factuelles qu'elle utilise, conformément à sa méthodologie de notation, et vérifie de manière raisonnable ces informations auprès de sources indépendantes, dans la mesure où de telles sources existent pour un titre donné ou une juridiction précise.

La nature de l'examen factuel de Fitch et l'ampleur des vérifications obtenues auprès de tiers varient en fonction du titre noté et de son émetteur, et d'un ensemble d'autres facteurs tels que les obligations et pratiques en vigueur dans la juridiction dans laquelle le titre noté est offert et vendu et/ou dans laquelle l'émetteur est domicilié, la disponibilité et la nature des informations publiques existantes, l'accès à l'équipe dirigeante de l'émetteur et ses conseillers, la disponibilité des vérifications déjà effectuées par des tiers, telles que rapports d'audit, lettres de procédures convenues, évaluations, rapports actuariels, rapports d'ingénierie, avis juridiques et autres rapports fournis par des tiers, et la disponibilité de sources de vérification par des tiers indépendantes et compétentes, pour le titre spécifique ou dans la juridiction spécifique de l'émetteur.

Les utilisateurs des notes de Fitch doivent comprendre que ni une enquête approfondie sur les points de fait, ni un contrôle effectué par des tiers ne peuvent garantir que toutes les informations sur lesquelles Fitch se fonde pour établir sa notation seront précises et complètes. En fin de compte, l'émetteur et ses conseillers assument la responsabilité de l'exactitude des informations qu'ils fournissent à Fitch et au marché en transmettant leurs documents et autres rapports. Pour émettre ses notes, Fitch doit s'appuyer sur le travail des experts, notamment des auditeurs indépendants pour les états financiers, et des avocats pour les aspects juridiques et fiscaux. Par ailleurs, les notes sont par nature prévisionnelles et intègrent des hypothèses et des pronostics sur des événements futurs, par nature impossibles à vérifier en tant que faits. En conséquence, malgré les vérifications menées sur les faits existants, les notes peuvent être affectées par des événements futurs ou des conditions qui n'étaient pas attendus au moment de leur émission ou de leur confirmation.

Fitch s'emploie à continuellement améliorer ses critères et méthodologies de notation, des mises à jour périodiques sont ainsi effectuées sur son site web des descriptions des critères et méthodologies applicables aux différents types de titres. Les critères et méthodologies utilisées pour déterminer une action sur une note sont ceux en vigueur au moment où cette action sur la

note est réalisée, soit à la date du commentaire de Fitch de cette action sur la note. Chaque commentaire d'action sur une note fournit des informations sur les critères et méthodologies utilisés pour aboutir à la note considérée, ces critères et méthodologies pouvant éventuellement différer des critères et méthodologies généraux applicables à ce type de titre tel qu'apparaissant sur le site web à ce moment. Pour cette raison, vous êtes invités à toujours consulter le commentaire de l'action sur une note pour être précisément informés des fondements de cette note.

En aucune façon les notes ne peuvent être assimilées à une recommandation ou une suggestion directe ou indirecte d'acheter, de vendre, de réaliser ou de conserver tout investissement, prêt ou titre ; de même, elles ne recommandent pas, ni ne suggèrent, la mise en place d'une stratégie d'investissement à l'égard de tout investissement, prêt, titre, ou tout émetteur. Les notes n'expriment aucun avis sur l'adéquation du prix du marché, la pertinence de tout investissement, prêt ou titre pour un investisseur particulier (incluant, sans limitation, tout traitement comptable et/ou réglementaire) ou la fiscalité (exonération ou imposition) des paiements réalisés au titre de tout investissement, prêt ou titre. Fitch n'est pas votre conseiller et ne vous fournit, ni ne fournit à aucun tiers, aucun conseil financier ni services juridiques, d'audit, comptables, d'expertise, d'évaluation ou actuariels. En aucun cas une confirmation de note ne saurait se substituer à de tels conseils ou services.

Les notes sont fondées sur des méthodes et des critères établis, soumis par Fitch à des évaluations et des mises à jour permanentes. Dans ce contexte, les notes sont le fruit d'un travail collectif de Fitch et aucun individu ni groupe d'individus ne saurait en être tenu pour seul responsable. Tous les auteurs des rapports de Fitch sont collectifs. Les individus identifiés dans un rapport de Fitch ont contribué aux opinions qu'il contient, mais sans en être les seuls responsables. Ils ne sont nommés qu'à des fins de contact.

L'attribution d'une note par Fitch n'équivaut pas à un consentement pour l'utilisation de son nom comme expert dans le cadre de toute déclaration d'inscription ou autre production de documents imposées par les lois américaines, britanniques, ou toute autre législation pertinente sur les valeurs mobilières. Fitch n'autorise pas la mention de sa note ni la reproduction de la lettre faisant état de sa décision sur la note dans un document d'information en vue d'un investissement, quel qu'il soit.

Fitch demande à l'émetteur et aux autres parties de lui communiquer rapidement toute information susceptible d'affecter les notes, afin que ces dernières demeurent appropriées. Les notes peuvent être relevées, abaissées, supprimées ou placées sous surveillance suite à une modification des informations, la survenue de nouvelles informations, un changement dans leur exactitude ou leur inadéquation, ou pour toute autre raison jugée suffisante par Fitch.

Rien dans la présente lettre ne vise à créer une relation fiduciaire entre Fitch et vous, ou entre Fitch et tout utilisateur de ses notes, et elle ne saurait être interprétée dans ce sens.

Dans cette lettre, « **Fitch** » désigne Fitch France ainsi que tous ayants droit.

Sincères salutations,



Eric Dupont
Senior Director

2.2.14. Mode de placement

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de MAC SA, Intermédiaire en Bourse.

2.2.15. Organisation de la représentation des obligataires

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle Assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

2.2.16. Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du premier Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1 500 DT) sans que ce montant n'excède mille dinars (1 000 DT) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

2.3. Renseignements généraux

2.3.1. Intermédiaire agréé et mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « HL 2016-01 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

2.3.2. Marché des titres

Il existe à fin Février, six emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

- ✓ HL 2012/1 pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 6,75% et/ou TMM+2% ;
- ✓ HL 2013/1 pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 6,9% et/ou TMM+1,9% ;
- ✓ HL 2013/2 : Catégorie A : pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,2% et/ou TMM+2,2%
Catégorie B : pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,35% ;
- ✓ HL 2014/1 : Catégorie A : pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,65% et/ou TMM+2,3%
Catégorie B : pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,8% ;

- ✓ HL 2015/1 : Catégorie A : pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,7% et/ou TMM+2,3%
Catégorie B : pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,85% ;
- ✓ HL 2015/1 subordonné: Catégorie A : pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,72% et/ou TMM+2,4%
Catégorie B : pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,92% ;

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « HL 2016-01 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

2.3.3. Prise en charge des obligations par TUNISIE CLEARING

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « HL 2016-01 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

2.3.4. Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

2.3.5. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

2.4. Structure des souscripteurs au dernier emprunt obligataire émis « HL 2015-2 »

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt
A	5 ans	7,65% et/ou TMM+2,35%
B	7 ans avec 2 ans de grâce	7,85%

Liste des souscripteurs à taux fixe

Catégorie	Nombre de souscripteurs	Nombre d'obligations	Montant souscrit (DT)	%
Catégorie A Fixe				
SICAV	8	52 660	5 266 000	13,17%
BANQUE	2	50 000	5 000 000	12,50%
ASSURANCE	2	25 000	2 500 000	6,25%
SICAF	1	5 000	500 000	1,25%
FCP	-	-	-	-
PARTICULIER	33	14 040	1 404 000	3,51%
Sous Total	46	146 700	14 670 000	36,68%
Catégorie B Fixe				
SICAV	10	106 900	10 690 000	26,73%
BANQUE	2	40 000	4 000 000	10,00%
FCP	5	6 900	690 000	1,73%
ASSURANCE	5	69 500	6 950 000	17,38%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1	10 000	1 000 000	2,50%
Sous Total	23	233 300	23 330 000	58,33%
Total	69	380 000	38 000 000	95,00%

Liste des souscripteurs à taux variable

Catégorie	Nombre de souscripteurs	Nombre d'obligations	Montant souscrit (DT)	%
BANQUE	1	20 000	2 000 000	5,00%

Chapitre 3- Renseignements concernant l'activité de Hannibal Lease

3.1. Les indicateurs d'activité au 31/12/2015

Durant l'exercice 2015, la part de marché de Hannibal Lease dans le total des approbations du secteur a progressé à 17,3% contre 15,6% par rapport à la même période en 2014. En effet, Hannibal Lease affiche au 31/12/2015 une progression de 22,1% des approbations par rapport à la même période de 2014 atteignant un montant de 373,9 MDT contre 306,3 MDT au 31/12/2014.

Les mises en force ont suivi l'évolution globale du marché avec une amélioration de la part de marché de Hannibal Lease aux alentours de 15,8% (contre 14,6% au 31/12/2014). La progression des Mises en Force sont passés de 234,1 MDT au 31/12/2014 à 237,3 MDT au 31/12/2015, soit une progression de 16,7%.

L'encours financier de Hannibal Lease au 31/12/2015 représente 13,5% de l'encours du secteur alors qu'il représentait 12,3% à la même date en 2014.

Les encours sont passés de 352,8 MDT au 31/12/2014 à 426,5 MDT au 31/12/2015, soit une progression de 20,9%.

Situation de « Hannibal Lease » par rapport au secteur du Leasing au 31/12/2015

	Secteur en MDT**			HL en MDT			Part de Hannibal Lease (%)		
	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2015*	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Approbations	2 162,3	1 963,0	1 759,0	373,9	306,3	244,3	17,3%	15,6%	13,9%
Mises en Forces	1 729,4	1 606,4	1 417,0	273,3	234,1	181,9	15,8%	14,6%	12,8%
Encours financier	3 167,3	2 869,8	2 600,8	426,5***	352,8	298,9	13,5%	12,3%	11,5%

*Chiffres non audités

**Source : CIL

** Le montant total de l'encours financier au 31/12/2015 est légèrement différent du montant publié au niveau des indicateurs d'activité au 31/12/2015 car il a été actualisé

3.1.1. Evolution des approbations

Le montant des approbations s'élève au 31/12/2015 à 373,9 MDT contre 306,3 MDT au 31/12/2014, soit une croissance de 22,1%.

Le nombre de dossiers approuvés est passé de 5 022 pendant 2014 à 6 112 en 2015, soit une hausse de 21,7%, sauf que la progression du montant moyen d'approbations demeure la même vu que la hausse du nombre d'approbations et du montant est quasiment égale de 0,061 MDT.

Nombre des approbations

	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	Variation 2015/2014
Nombre d'approbations	6 112	5 022	3 972	21,7%
Montant (MD)	373,9	306,3	244,3	22,1%
Montant Moyen des approbations (MD)	0,061	0,061	0,062	0%

Répartition sectorielle des approbations

En MDT

Répartition par secteur	Au 31/12/2015			Au 31/12/2014			Au 31/12/2013			Variation 2015/2014
	Nombre	Montant	En %	Nombre	Montant	En %	Nombre	Montant	En %	
Agriculture	1 352	52,1	13,9%	970	39,3	12,8%	624	24,5	10,0%	32,7%
BTP	583	65,0	17,4%	483	34,5	11,3%	384	37,3	15,3%	88,6%
Industrie	477	36,1	9,7%	416	42,1	13,7%	321	33,8	13,8%	-14,3%
Tourisme	551	45,7	12,2%	526	38,6	12,6%	434	28,8	11,8%	18,2%
Services	3 149	175,0	46,8%	2 627	151,8	49,6%	2 209	119,9	49,1%	15,2%
Approbations totales	6 112	373,9	100,0%	5 022	306,3	100,0%	3 972	244,3	100,0%	22,1%

*Chiffres non audités

Répartition des approbations par type d'équipement

En MDT

Répartition par type d'équipement	Au 31/12/2015			Au 31/12/2014			Au 31/12/2013			Variation 2015/2014
	Nombre	Montant	En %	Nombre	Montant	En %	Nombre	Montant	En %	
Véhicule Tourisme	2 963	140,9	37,7%	2 230	106,9	34,9%	1 816	86,4	35,4%	31,8%
Véhicule Utilitaire	2 017	72,2	19,3%	1 683	58,6	19,1%	1 209	43,7	17,9%	23,3%
Véhicule Lourd	732	90,8	24,3%	711	89,0	29,1%	612	70,1	28,7%	2,0%
Matériel Spécifique	342	40,3	10,8%	347	34,7	11,3%	292	28,0	11,5%	16,1%
Immobilier	58	29,7	7,9%	51	17,1	5,6%	43	16,1	6,6%	73,4%
Approbations totales	6 112	373,9	100,0%	5 022	306,3	100,0%	3 972	244,3	100,0%	22,1%

*Chiffres non audités

3.1.2. Evolution des mises en forces

Les mises en forces totales sont passées 234,1 MDT au 31/12/2014 à 273,3 MDT au 31/12/2015, soit une amélioration de 16,7%. Le nombre de dossiers est passé de 4 045 dossiers en 2014 à 4 770 pour la même période de 2015 enregistrant ainsi une hausse de 17,9%. En ce qui concerne le montant moyen par dossier, Hannibal Lease a enregistré une légère baisse de 1,0% le faisant passer de 0,058 MDT au 31/12/2014 à 0,057 au 31/12/2015.

Nombre de contrats mis en force

	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	Variation 2015/2014
Nombre de mises en force	4 770	4 045	3 055	17,9%
Montant (MD)	273,3	234,1	181,9	16,7%
Montant Moyen par contrat (MD)	0,057	0,058	0,060	-1,0%

Répartition sectorielle des mises en force

En MDT

Répartition par secteur	Au 31/12/2015			Au 31/12/2014			Au 31/12/2013			Variation 2015/2014
	Nombre	Montant	En %	Nombre	Montant	En %	Nombre	Montant	En %	
Agriculture	1 060	39,0	14,3%	790	30,7	13,1%	471	18,0	9,9%	27,0%
BTP	438	46,3	17,0%	374	25,4	10,9%	288	26,3	14,5%	82,3%
Industrie	367	24,8	9,1%	342	33,1	14,1%	251	22,6	12,4%	-25,2%
Tourisme	493	37,3	13,6%	462	32,9	14,1%	375	24,6	13,5%	13,4%
Services	2 412	126,0	46,1%	2 077	112,0	47,8%	1 670	90,5	49,7%	12,4%
Mises en force totales	4 770	273,3	100,0%	4 045	234,1	100,0%	3 055	181,9	100,0%	16,7%

*Chiffres non audités

Répartition des mises en force par type d'équipement

En MDT

Répartition par type d'équipement	Au 31/12/2015			Au 31/12/2014			Au 31/12/2013			Variation 2015/2014
	Nombre	Montant	En %	Nombre	Montant	En %	Nombre	Montant	En %	
Véhicule Tourisme	2 427	114,1	14,7%	1 890	89,9	38,4%	1 474	70,8	38,9%	26,9%
Véhicule Utilitaire	1 518	54,4	19,9%	1 332	47,3	20,2%	906	34,0	18,7%	15,0%
Véhicule Lourd	510	61,1	22,4%	511	61,1	26,1%	433	47,5	26,1%	0,0%
Matériel Spécifique	289	28,9	10,6%	280	26,7	11,4%	219	19,2	10,6%	8,2%
Immobilier	26	14,8	5,4%	32	9,2	3,9%	23	10,3	5,7%	60,9%
Mises en force totales	4 770	273,3	100,0%	4 045	234,1	100,0%	3 055	181,9	100,0%	16,7%

*Chiffres non audités

3.1.3. Evolution de l'encours financier

Au 31/12/2015, les encours financiers de la société ont atteint 426,5 MDT contre 352,8 MDT au 31/12//2014, soit une évolution de 20,9%. Le nombre de contrat a atteint 13 471 contrats, soit une hausse de 19% par rapport à 2014. Toutefois, le montant moyen par contrat a atteint 0,032 MDT au 31/12/2015, en réalisant un léger progrès de 3,2% par rapport à la même période en 2014.

Nombre de contrats en-cours

	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	Variation 2015/2014
Nombre de contrats encours	13 471	11 320	9 736	19,0%
Montant (MD)	426,5**	352,8	298,9	20,9%
Montant Moyen par contrat (MD)	0,032	0,031	0,031	3,2%

Répartition sectorielle de l'encours financier

En MDT

Répartition par secteur	Au 31/12/2015			Au 31/12/2014			Au 31/12/2013			Variation 2015/2014
	Nombre	Montant	En %	Nombre	Montant	En %	Nombre	Montant	En %	
Agriculture	2 694	52,3	12,3%	2 056	37,6	10,7%	1 724	27,2	9,1%	39,1%
BTP	1 217	67,8	15,9%	1 019	52,3	14,8%	838	45,3	15,2%	29,6%
Industrie	1 165	44,8	10,5%	1 063	40,5	11,5%	957	35,8	12,0%	10,5%
Tourisme	1 310	48,1	11,3%	1 163	40,9	11,6%	1 022	34,7	11,6%	17,6%
Services	7 105	213,5	50,1%	6 019	181,5	51,5%	5 195	155,9	52,2%	17,6%
Encours total	13 491	426,5**	100,00%	11 320	352,8	100,00%	9 736	298,9	100,0%	20,9%

*Chiffres non audités

Répartition de l'encours financier par type d'équipement

En MDT

Répartition par type d'équipement	Au 31/12/2015			Au 31/12/2014			Au 31/12/2013			Variation 2015/2014
	Nombre	Montant	En %	Nombre	Montant	En %	Nombre	Montant	En %	
Véhicule Tourisme	6 232	154,9	36,3%	4 985	120,4	34,1%	4 136	98,9	33,1%	28,7%
Véhicule Utilitaire	4 361	82,1	19,2%	3 630	66,8	18,9%	3 141	54,2	18,1%	22,9%
Véhicule Lourd	1 795	109,4	25,7%	1 693	99,3	28,1%	1 558	88,0	29,4%	10,2%
Matériel Spécifique	973	49,0	11,5%	889	42,7	12,1%	794	38,1	12,7%	14,8%
Immobilier	130	31,0	7,3%	123	23,6	6,7%	107	19,7	6,6%	31,4%
Encours total	13 491	426,5**	100,0%	11 320	352,8	100,00%	9 736	298,9	100,0%	20,9%

*Chiffres non audités

** Le montant total de l'encours financier au 31/12/2015 est légèrement différent du montant publié au niveau des indicateurs d'activité au 31/12/2015 car il a été actualisé

3.2. Analyse des performances réalisées au 31/12/2015 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2015

Indicateurs d'activité (en mDT)	Prévisions 2015	Réalisations au 31/12/2015*	Taux de réalisation
Mises en Force	242 000	273 266	112,9%
Encours Financiers	407 641	426 205	104,6%
Total des Engagements	447 927	484 045	108,1%
Total des Engagements Classés	24 648	26 136	106,0%
Revenus Nets de Leasing	38 679	39 537	102,2%
Produits Nets de Leasing	15 494	16 266	105,0%
Total Charges d'exploitation	7 771	7 613	98,0%
Structure des Ressources	347 212	339 374	97,7%
Emprunts Obligataires	148 284	128 284	86,5%
Autres Emprunts	192 043	211 090	109,9%
Trésorerie Nette	476	9 379	1970,4%
Capitaux Propres	48 308	45 133	93,4%

(*) Chiffres non audités

- ✓ Les Mises en force et les Produits Nets de Leasing réalisées au cours de l'exercice 2015 dépassent les prévisions de la société.
- ✓ Le total des engagements ainsi que des créances classées réalisés au 31/12/2015 ont dépassé ceux prévus pour l'exercice 2015.
- ✓ Par contre, la trésorerie est en nette amélioration à la date du 31/12/2015 par rapport au niveau prévu pour l'exercice 2015.

Société « Hannibal Lease »

Société anonyme au capital de 28 700 000 dinars divisé en 5 740 000 actions de valeur nominale 5 dinars entièrement libérées.

Registre de Commerce : B138962001

Siège Social : Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki – Les Berges du Lac- 1053 Tunis

Statuts déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis le 06/10/2014

Objet social : Effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole, commercial et de service.

Hannibal Lease est notée BB à long terme avec perspective stable et B (tun) à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 26/01/2016

EMPRUNT OBLIGATAIRE « HL 2016-01 »

de 20 000 000 DT DIVISE EN 200 000 OBLIGATIONS DE 100 DT CHACUNE

EMIS PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

Durée	Taux d'Intérêt	Amortissement Annuel
5 ans	7,65% et/ou TMM+2,45%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année

La présente émission est notée BB(tun) à long terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 03/03/2016

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27/05/2015

Délibération du Conseil d'Administration du 10/02/2016

Fixation des conditions de l'émission par la DG en date du 01/03/2016

Visa du Conseil du Marché Financier N° 16-0934 du 23 MARS 2016

Notice légale publiée au JORT n° 37 du 26/03/2016

Bulletin de souscription n°

Je (nous) soussigné (s) (nom et prénom) :

Pièce d'identité :

Agissant pour le compte de Qualité.....

Nationalité.....AgeSexe: M () F () (1)

Profession.....

Adresse.....

Déclare (ons) souscrire à : (en toutes lettres).....

.....obligations nominatives de l'emprunt « HL 2016-01 »

Taux fixe 7,65% sur 5 ans ; Taux variable TMM + 2,45% sur 5 ans ;

au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 28/06/2016 seront décomptés et payés à cette dernière date. Ces obligations porteront jouissance unique en intérêts à partir du 28/06/2016 et sont remboursables annuellement à raison de 20 dinars par obligation à partir de la première année, soit le un cinquième de la valeur nominale majoré des intérêts annuels échus.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « HL 2015 », de l'actualisation du document de référence « HL 2015 » et une copie de la note d'opération relative à l'emprunt sus-indiqué et pris connaissance de leurs contenus. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire aux nombre et forme d'obligations ci-dessus indiqués.

Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse (ons) : (1)

() En espèces ;

() Par chèque n°du tiré suragence.....

() Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n°ouvert à

La somme de (en toutes lettres).....représentant le montant des obligations souscrites, soit (1) :obligations à taux fixe: 5 ans à 7,65%

(2) :obligations à taux variable: (5 ans à TMM+2,45%).

Je (nous) désire (ons) que les titres souscrits soient déposés chezen gestion (2) libre comptes gérés

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession, le second servant de souche

A Tunis, le



(1) Remplir la ligne appropriée (2) Cocher la case correspondante (3) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « lu et approuvé »

Signature (3)

Copie

Société « Hannibal Lease »

Société anonyme au capital de 28 700 000 dinars divisé en 5 740 000 actions de valeur nominale 5 dinars entièrement libérées.

Registre de Commerce : B138962001

Siège Social : Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki – Les Berges du Lac- 1053 Tunis

Statuts déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis le 06/10/2014

Objet social : Effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole, commercial et de service.

Hannibal Lease est notée BB à long terme avec perspective stable et B (tun) à court terme par l'agence de notation Fitch

Ratings en date du 26/01/2016

EMPRUNT OBLIGATAIRE « HL 2016-01 »

de 20 000 000 DT DIVISE EN 200 000 OBLIGATIONS DE 100 DT CHACUNE

EMIS PAR APPEL PUBLIC A L'ÉPARGNE

Durée	Taux d'Intérêt	Amortissement Annuel
5 ans	7,65% et/ou TMM+2,45%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année

La présente émission est notée BB(tun) à long terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 03/03/2016

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27/05/2015

Délibération du Conseil d'Administration du 10/02/2016

Fixation des conditions de l'émission par la DG en date du 01/03/2016

Visa du Conseil du Marché Financier N° 16 - 0934 du 23 MARS 2016

Notice légale publiée au JORT n° 37 du 26/03/2016

Bulletin de souscription n°

Je (nous) soussigné (s) (nom et prénom) :

Pièce d'identité :

Agissant pour le compte de Qualité.....

Nationalité.....AgeSexe: M () F () (1)

Profession.....

Adresse.....

Déclare (ons) souscrire à : (en toutes lettres).....

.....obligations nominatives de l'emprunt « HL 2016-01 »

Taux fixe 7,65% sur 5 ans ;

Taux variable TMM + 2,45% sur 5 ans ;

au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 28/06/2016 seront décomptés et payés à cette dernière date. Ces obligations porteront jouissance unique en intérêts à partir du 28/06/2016 et sont remboursables annuellement à raison de 20 dinars par obligation à partir de la première année, soit le un cinquième de la valeur nominale majoré des intérêts annuels échus.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « HL 2015 », de l'actualisation du document de référence « HL 2015 » et une copie de la note d'opération relative à l'emprunt sus-indiqué et pris connaissance de leurs contenus. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire aux nombre et forme d'obligations ci-dessus indiqués.

Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse (ons) : (1)

() En espèces ;

() Par chèque n° du tiré sur agence.....

() Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert à

La somme de (en toutes lettres)..... représentant le montant des obligations souscrites, soit (1) :obligations à taux fixe : 5 ans à 7,65%

(2) :obligations à taux variable: (5 ans à TMM+2,45%).

Je (nous) désire (ons) que les titres souscrits soient déposés chezen gestion (2) libre comptes gérés

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession,
le second servant de souche

A Tunis, le

(1) Remplir la ligne appropriée (2) Cocher la case correspondante

(3) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « lu et approuvé »



Signature (3)